



18 novembre 2014

(14-6741)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1.	Membre notifiant: <u>JAPON</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2.	Organisme responsable: <i>Ministry of Health, Labour and Welfare</i> - MHLW (Ministère de la santé, du travail et de la prévoyance sociale)
3.	Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Additif alimentaire (Canthaxanthine)
4.	Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input checked="" type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques:
5.	Intitulé du texte notifié: <i>Amendment to the Enforcement Ordinance of the Food Sanitation Law and the Standards and Specifications for Foods and Food Additives</i> (Modification du décret d'application de la Loi sur l'hygiène alimentaire et des normes et spécifications concernant les aliments et les additifs alimentaires). Langue(s): anglais. Nombre de pages: 4 http://members.wto.org/crnattachments/2014/sps/JPN/14_5116_00_e.pdf
6.	Teneur: Autorisation de la canthaxanthine comme additif alimentaire et établissement des normes et spécifications applicables
7.	Objectif et raison d'être: <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input type="checkbox"/> santé des animaux, <input type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.

<p>8. Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté) CODEX STAN 192-1995</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques)</p> <p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (par exemple, numéro de la NIMP)</p> <p><input type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale: L'additif visé ne sera autorisé que dans les pâtes à base de poisson (kamaboko uniquement).</p>
<p>9. Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: <i>Food Sanitation Law</i> (Loi sur l'hygiène alimentaire). À l'adoption, la modification sera publiée au Journal officiel Kampo (disponible en japonais).</p>
<p>10. Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa): Dès que possible</p> <p>Date projetée pour la publication (jj/mm/aa): Dès que possible</p>
<p>11. Date projetée pour l'entrée en vigueur: <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): Dès que possible après la publication</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>
<p>12. Date limite pour la présentation des observations: <input type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): Sans objet.</p> <p>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national.</p> <p>Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p>
<p>13. Texte(s) disponible(s) auprès de: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p><i>Japan Enquiry Point</i> (Point d'information du Japon) <i>International Trade Division</i> (Division du commerce international) <i>Economic Affairs Bureau</i> (Bureau des affaires économiques) <i>Ministry of Foreign Affairs</i> (Ministère des affaires étrangères) Fax: +(81 3) 5501 8343 Courrier électronique: enquiry@mofa.go.jp</p>